

Implication des élus dans le suivi de la gestion du service public d'eau potable au Sénégal

Type: Article court (moins de 2000 mots).

Auteurs

Daouda Sanon; Responsable institutionnel, Fondation ACRA, Sénégal, daoudasanon@acra.it
Mario Milanese; International Development Manager Water and Sanitation – Fondazione ACRA
mariomilanese@acra.it

Abstract/Résumé

L'implication des élus locaux dans le service public de l'eau potable et de l'assainissement dans quatre communes de l'Arrondissement de Tenghory, région de Ziguinchor a été possible grâce à un projet pilote conduit par l'ONG ACRA la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville (CUC) en France et des partenaires techniques et financiers notamment l'Union Européenne « *gestion durable, concertée et intégrée des sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement ruraux dans le Département de Bignona via le renforcement des compétences locales* ». Pour la première fois au Sénégal en milieu rural, il a été possible de mener avec des élus locaux des actions pilotes de gouvernance du secteur eau potable et assainissement bien que la compétence ne soit pas encore transférée :

- Création formelle de commissions eau et assainissement ;
- Renforcement des capacités des élus locaux sur des thématiques du secteur ;
- Appropriation et mise à jour de l'outil de planification PLHA¹ dédié aux collectivités locales ;
- Signature d'un pacte d'intégrité sur la gestion et le suivi du service public de l'eau potable ;
- Implication des élus dans l'élaboration des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau ;
- Participation des élus aux cadres de concertations nationaux sur la problématique du sous secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieu rural.

Aujourd'hui grâce à ces actions d'appui et de renforcement de capacités des élus locaux, les questions d'eau potable et d'assainissement font l'objet d'une attention particulière lors des conseils municipaux sous le leadership des commissions communales eau et assainissement.

Introduction

Au Sénégal, la compétence eau et assainissement n'est pas encore transférée aux collectivités locales même si des textes, dont la Loi SPEPA², n'en excluent pas la possibilité sous conditions. Avec le nouveau code des collectivités locales adopté le 28 décembre 2013, l'Etat ambitionne, avec l'Acte III de la décentralisation, organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable. Malgré cette situation institutionnelle et réglementaire non encore aboutie, les collectivités locales en milieu rural jouent un rôle important dans le service public d'eau potable et d'assainissement au niveau de la planification et la recherche de financement via le PLHA.

Depuis 2006, dans le cadre d'un programme d'eau potable et d'assainissement dans l'Arrondissement de Tenghory, région de Ziguinchor, l'ONG ACRA, la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville (CUC) en France et les partenaires techniques et financiers notamment l'Union Européenne avec la facilité eau ont mis en œuvre un projet nommé « *gestion durable, concertée et intégrée des sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement ruraux dans le Département de Bignona via le renforcement des compétences locales* ». Dans son volet Gouvernance, ce projet a permis de poser les prémices du futur rôle des collectivités locales à travers des actions concrètes sur une période de trois ans (2012-2015).

Contexte, objectifs et activités

Dans le cadre des OMD 2005-2015, la cible 10, relative à l'objectif 7 pour le Sénégal en matière d'eau potable en

¹ PLHA : Plan local d'hydraulique et d'assainissement

² Loi no 2008-59 Portant organisation du Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques.

milieu rural était de passer de 62 à 82% pour le taux d'accès. Si cet objectif a été globalement atteint voire dépassé à la fin des OMD avec 86,6% au plan national, il existe cependant de nombreuses disparités entre régions, départements et surtout communes du Sénégal.

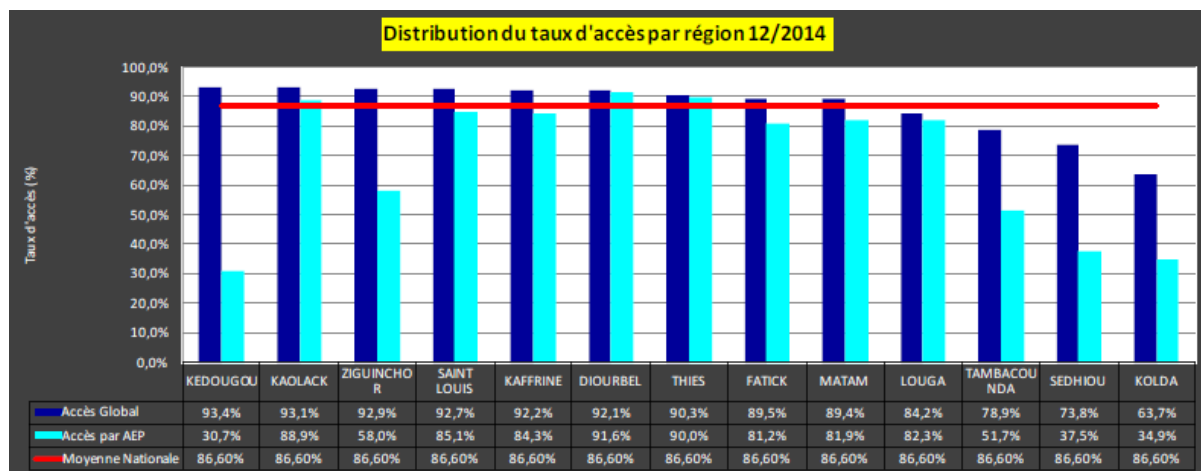


Figure 1

En effet, pendant que la moyenne du taux d'accès du pays est de 86,6%, les régions du Sud (Casamance naturelle) ont respectivement : Ziguinchor 58% ; Sédhiou 37,5% et Kolda 34,9%.

L'ONG ACRA a donc développé le projet dans la région de Ziguinchor I où le taux d'accès se pose avec acuité du fait de son enclavement et du conflit de trois décennies qui a contribué à freiner les investissements.

C'est dans ce contexte que le projet « gestion durable, concertée et intégrée des sous-secteurs de l'eau et de l'assainissement ruraux dans le Département de Bignona via le renforcement des compétences locales » a été conduit de 2012 à 2015 dans l'Arrondissement de Tenghory qui regroupe quatre communes.

Le volet Bonne gouvernance et implication des élus dans le suivi de la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement avait pour objectifs de tester la capacité des collectivités à s'approprier leur mission de planification et de suivi dans le cadre du PLHA mais aussi faire des plaidoyers auprès des autorités nationales et partenaires techniques et financiers.

Cela a donné lieu à la mise en œuvre de plusieurs activités, dont les principales ont été :

- Création des commissions communales eau et assainissement

A l'instar des autres commissions du conseil municipal, la Commission eau et assainissement (CEA) a été constituée conformément aux dispositions du code des collectivités locales. Elle est chargée de suivre toutes les questions relatives à l'eau et l'assainissement sur l'étendu du territoire communal, informer les autres élus au cours des sessions du conseils et éventuellement proposer des textes en vue de délibération. Elles sont composées d'une moyenne de 8 personnes sous l'égide d'un président. Avant leur création, toutes les questions eau étaient directement gérées et traitées par le Maire.

- Renforcement des capacité des élus sur des thématiques eau et assainissement

Pour agir de façon plus efficace, les élus des CEA avec l'équipe du projet ont participé à l'identification des thèmes de formation en vue du renforcement de leur capacité.

Les différents modules de formations qui ont été dispensés par les experts nationaux ont portés sur :

- ✓ La maîtrise d'ouvrage et la bonne gouvernance ;
- ✓ La présentation d'un exemple de coopération décentralisé dans le sous secteur de l'eau et l'assainissement Cherbourg et Coubalan ;
- ✓ Le code des marchés publics ;
- ✓ La loi sur le Service public d'eau potable et d'assainissement du Sénégal (Loi SPEPA) ;
- ✓ Les codes de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement ;
- ✓ Le code général des collectivités locales.

- Appropriation et mise à jour des PLHA

Le plan local d'hydraulique et d'assainissement est un outil de planification qui a été élaboré de manière inclusive sur une période de cinq ans pour l'atteinte des OMD volet eau potable et assainissement par les communes. Malheureusement très peu d'élus dans les collectivités locales du Sénégal l'ont utilisé. C'est la raison pour laquelle le projet a accompagné les quatre communes de l'Arrondissement de Tenghory pour une meilleure appropriation de l'outil d'une part mais aussi et surtout sa mise à jour d'autre part. A ce jour chaque élu dans la collectivité locale connaît les besoins en eau et en assainissement de sa commune grâce aux échanges sur la question au cours des sessions du conseil municipal.

- Signature du pacte d'intégrité sur l'eau avec les acteurs de l'Arrondissement

La bonne gouvernance est subordonnée à la transparence, la participation, la lutte contre la corruption et la rédevabilité. Cet outil TPAR a été développé pour le réseau WIN (Water Intégrité Network) en plusieurs séances et a permis d'aboutir à la signature d'un pacte d'intégrité sur l'eau entre acteurs impliqués dans le service de l'eau sous l'égide de l'autorité administrative de l'Arrondissement le Sous-Préfet. Ce pacte constitue une expérience originale au Sénégal. Son but est de créer une confiance dans les procédures avec le TPAR et garantir le respect des règles de jeu par toutes les parties prenantes.

- Implication des élus dans l'élaboration des plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau

La fondation ACRA a développé un volet qualité de l'eau dans le cadre du même projet nommé PGSSE. En raison de son caractère inclusif, les élus des CEA et les Maires ont été fortement impliqués dans le processus depuis la formation sur l'outil PGSSE jusqu'à la signature et le suivi de la mise en œuvre.

Les résultats des analyses des eaux par le laboratoire d'analyse et de traitement des eaux sont régulièrement partagés avec les élus locaux notamment les commissions eau et assainissement et le Sous-Préfet.

- Voyages d'échanges des élus des collectivités

Des voyages d'échanges à l'intérieur du Sénégal, au Burkina Faso et en France ont été organisés par le projet afin permettre aux élus et d'autres acteurs locaux du projet de connaître d'autres expériences de gestion du service public de l'eau potable dans les milieux similaires. Une formation a été organisée en France par la CUC, notamment sur le rôle de élus locaux, les mécanismes de planification et la prise de décision.

Une approche comparative a permis aux élus de voir les dynamiques des autres collectivités en fonction des réalités sociales, économiques et politiques.

- Participations des élus aux cadres de concertations nationaux

Pour donner plus de visibilité aux activités du projet, des cadres de concertation nationaux ont été organisés au plan national pour partager les actions pilotes mises en œuvre. Les élus des quatre collectivités locales y ont régulièrement participé et ont partagé leurs expériences en termes de défis et d'innovations dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Sénégal. Ces cadres qui ont enregistré les responsables nationaux du Ministère en charge de l'hydraulique et de l'assainissement, les partenaires techniques et financiers, l'association des collectivités locales, les universités ont servi de tremplin pour des propositions dans le secteur de l'eau sur la gestion du service, la tarification et la qualité de l'eau en milieu rural. Il est ressorti aussi que certains pays de la sous région comme le Bénin, le Burkina Faso, le Mali ont déjà franchi certaines étapes dans le processus de transfert de la compétence eau potable et assainissement aux collectivités locales avec des réussites même si des efforts restent à fournir.

Résultats principaux et leçons tirées

Ce projet pilote a permis d'atteindre les principaux résultats suivants :

- Formalisation de commissions eau et assainissement au sein des conseils municipaux concernés ;
- Formation, renforcement de capacité et voyages d'échanges des membres des commissions eau et assainissement sur les problématiques liés à l'eau et à l'assainissement ;
- Appropriation des PLHA par les commissions eau et assainissement à travers leur mise à jour ;
- Signature d'un pacte d'intégrité par les différentes parties prenantes sur la gestion des réseaux d'eau potable
- Validation et suivi de l'outil PGSSE par les autorités locales ;
- Nécessité désormais pour les ASUFOR de rendre compte de la gestion du service de l'eau à la commune son rapport d'exploitation périodique ;
- Implication de la commune dans les décisions de fixer ou de modifier le prix de l'eau

- Suivi de la qualité de l'eau par les autorités locales PGSSE et résultats des analyses d'eau des réseaux d'adduction d'eau potable produit par le laboratoire de l'université Assane Seck ;
- Possibilité des recours des usagers auprès de la commune en cas de problème ou de non satisfaction du service de l'eau

En ce qui concerne les leçons tirées, ce projet pilote a surtout permis :

- D'animer un cadre de concertation sur l'eau et l'assainissement avec les acteurs au plan national sur les innovations du projet et les défis du secteur ;
- De responsabiliser les élus locaux dans leur rôle de planification local à travers le PLHA ;
- De donner l'opportunité aux collectivités locales de lever des fonds d'investissement au plan local mais aussi par le biais de la coopération décentralisée ;
- De mesurer la capacité des élus à suivre les activités de l'exploitant (ASUFOR) et de l'interpeller en cas de besoin ;
- De préparer les élus locaux dans le cadre global de la nouvelle réforme avec l'OFOR.

Conclusions et Recommendations

Les activités de bonne gouvernance dans le service public de l'eau réalisées par l'ONG ACRA dans le cadre du partenariat entre la CUC et les Collectivités Locales de l'Arrondissement de Tenghory dans la région de Ziguinchor , représentent une expérience pilote qui essaie de valoriser les espaces donnés par le cadre de loi aux acteurs locaux pour stimuler l'émergence d'organismes démocratiques et d'envergure de régulation et contrôle du service de l'eau à travers un transfert de compétence par le biais de la coopération décentralisée (entre municipalités).

Le gouvernement du Sénégal a bénéficié d'un retour d'expériences sur les besoins en formation et les capacités existantes dans les municipalités en matière de régulation du service de l'eau.

L'expérience pilote de l'ONG ACRA et de la CUC pourra être améliorée dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat central et les collectivités locales avec la réforme dite de nouvelle génération sous l'égide de l'OFOR.

En raison de la faiblesse des services techniques déconcentrés du ministère en charge de l'hydraulique , il faudra réfléchir sur la mise en place progressive de services techniques municipaux. Cela pourra contribuer à aider les collectivités à un meilleur suivi et des prises de décisions plus avisées.

Mentions

Union Européenne- Facilité eau no 2012 /256 424 Europaid 129510/C/ACT/multi

Commune de Cherbourg-en – Cotentin, France

Commune de Coubalan- Sénégal

Commune de Niamone - Sénégal

Commune de Ouonck- Sénégal

Commune de Tenghory- Sénégal

Références

JC Magalhaes et al. (2012) « Renforcer la gestion communautaire de l'eau en Afrique: un modèle de partenariat décentralisé multiple au Sénégal » Pour plus de détails voir

<https://www.tni.org/en/article/strengthening-community-water-management-africa>

Coordonnées

Nom de l'auteur principal: Daouda Sanon

Email: daoudasanon@acra.it

Tél : +221 77 861 35 13

Nom du second auteur: Mario Milanese

Email: mariomilanesi@acra.it

Nom du troisième auteur:

Email: